

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00482

**AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LE RETABLISSEMENT
DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ENTRE LE BOZANÇON ET LE GRAND
MALVAL**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161013-D20160048210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LE RETABLISSEMENT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ENTRE LE BOZANÇON ET LE GRAND MALVAL

Par la décision du Président n° 2014-00649, Saint-Etienne Métropole a attribué le marché de travaux n° 214 DD 291 à la société Segex pour une tranche ferme de 106 746,20 € HT et une tranche conditionnelle de 224 438,10 € HT pour le rétablissement des continuités écologiques entre le Bozançon et le Grand Malval. Un avenant n°1 a été validé pour modifier une première fois le projet et le budget s'y afférant pour un montant total de 351 275,05 € HT.

Les travaux initiaux ont été effectués, mais il apparaît après étude par les directions Rivière et Développement durable que l'ouvrage nécessite la mise en œuvre de travaux complémentaires afin d'assurer son confortement.

Il s'agira d'ajouter des enrochements sur la rive droite du Bozançon pour consolider l'aménagement permettant aux poissons de séjourner dans la rivière et de se déplacer.

Saint-Etienne Métropole propose à ce titre de conclure un avenant n°2 avec la société Segex pour un montant de 20 000 € HT s'inscrivant dans le budget de la Direction développement durable dédié aux travaux de rétablissement des grands corridors.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant 2 au marché 2014 DD 291,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 du marché n°2014 DD 291 pour un montant supplémentaire de 20 000 € HT,**
- **la dépense correspondante sera imputée en investissement sur le compte BIODIV-GIE du budget Développement durable de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU